

4^{ème} RALLYE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION DE LA VALLEE DU PRUNELLI 20 et 21 JUIN 2014

PROGRAMME DU RALLYE.

Voir Rallye support moderne

ADRESSES.

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Corsica, organise les 20 et 21 Juin 2014 le :

4^{ème} RALLYE V.H.C. de la VALLEE DU PRUNELLI

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A le permis d'organisation n° **R. 205** en date du **23 Avril 2014**.
et le visa du Comité Régional corse N° **02R14** en date du **20.Mars 2014**.

Ce rallye sera jumelé au **4^{ème} Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI** et empruntera le même parcours à partir de la 1^{ère} section.

ORGANISATEUR TECHNIQUE.

Idem Rallye support moderne

COMITE D'ORGANISATION.

idem Rallye support moderne

ARTICLE 1.1 : OFFICIELS

Directeur de Course	A. EYDOUX	3416
COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS		
Président	F. ZYCH	4626
Membres	C. EYDOUX	8178
	C. LECA	8021
Commissaire Technique Responsable VHC	M. LEBORGNE	29951
Relation Concurrent	S. LEBORGNE	35629

ARTICLE 1-3 : VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le VENDREDI 20 Juin 2014 de 18 à 22 heures à BASTELICA

CONTRÔLE FINAL

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 3.1 : INSCRIPTIONS – ENGAGEMENTS

3.1.5 Idem au règlement du 4^{ème} Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixés à 20

3.1.11 Idem au règlement du 4^{ème} Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.1.2 – Idem au règlement du 4^{ème} rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées :

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à J1, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH).ou un passeport Technique National (PTN) et catégorie 5 CLASSIC de compétition sans PTH

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSCR) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH ou PTN de la voiture visée par la F.F.S.A. sauf pour la catégorie CLASSIC de compétition.

Document obligatoire pour CLASSIC de compétition :

Passeport technique 3 volet FFSA délivré par un commissaire technique qualifié VH.

Passeport technique est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

4.2 – Classification des voitures

Les voitures sont réparties en 9 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S,4-4S (J1) 5 (classic) et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2013 « règles spécifiques rallyes VHC »

4.3 – PNEUMATIQUES

Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Idem au règlement du 4^{ème} Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI sauf :

7.1 - Départ

Le départ de la 1^{ère} étape sera donné 15 minutes après le rallye moderne de minute en minute le **SAMEDI 22 Juin 2013**, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires de Route et Chefs de Poste sont :

Commissaire de route	Chasuble Orange	
Chef de Poste	Chasuble Orange	« Chef de poste »
Relation Concurrents	Blouson ROUGE	« Relation Concurrents »

7.3 CONTROLES DE PASSAGES (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au Règlement F.F.S.A.

7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au Règlement F.F.S.A.

7.6 PARC FERME

Conforme au Règlement F.F.S.A.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est INTERDITE.

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement F.F.S.A.

ARTICLE 9: CLASSEMENT

Conformément au règlement des rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues et un classement pour la catégorie 3 et 3S confondues un classement pour la catégorie 4-4S (J1) + 5 CLASSIC de compétition

ARTICLE 26 : COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.